

MAIRIE DE HUTTENHEIM

Avis affiché

Le 26 Janvier 2018

Convocations expédiées :

Le 26 Janvier 2018

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

Conseillers élus : 21

Conseillers présents : 11

Membres présents : BREITEL Jean-Jacques Maire, SCHNEIDERLIN Bernard, PFLEGER Bernard Adjoint, LAFON Jean-Marie, ADAM Albert, GERBER Marie-Hélène, SINGLER Fabienne, ADAM Florence, SCHEER Benoît, BAUR Sébastien, FEUERER Jean-Noël

Absents excusés : WAGNER Annette, HURST Mireille, DEVILLAIRS Jennifer, HAEREL Richard, SCHLAEDER Patricia, BULTEZ Nathalie,

Absents :

BARTHELMEBS Thomas, ORTIZ-LEAL Fernand, SIHAME Messaï, LEBEL Sylvie

Procurations :

HAEREL Richard donne procuration à BREITEL Jean-Jacques,
WAGNER Annette donne procuration à Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard,

Secrétariat :

SCHEER Benoît assure le secrétariat.

Auditeur : 0

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal

D) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

II) APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44,

Vu le Schéma de cohérence territoriale de la Région de Strasbourg approuvé le 01/06/2006 et modifié le 19/10/2010, le 22/10/2013, le 11/03/2016 et le 21/10/2016,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 28/02/2008 et modifié le 08/12/2008 et le 09/07/2015,

Vu le projet de modification du plan local d'urbanisme notifié au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées le 25/07/2017,

Vu l'arrêté en date du 28/08/2017 prescrivant l'enquête publique relative à modification n° 2 du plan local d'urbanisme,

Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les résultats de l'enquête publique ne justifient pas de changement du projet de plan local d'urbanisme, mais l'intégration de précisions aux documents du dossier conformément aux recommandations du commissaire-enquêteur, à savoir :

- Le tracé complet sur le plan au 1/5000e de l'ensemble du périmètre de la zone Ac créée ;
- L'explicitation dans la notice de présentation de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS en ce qui concerne la continuité écologique identifiée au droit de cette zone Ac.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide à l'unanimité d'approuver la modification n°2 du plan local d'urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

Dit que : la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal ci-après désigné : Les Dernières Nouvelles D'Alsace.

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Sélestat-Erstein.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

III) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA SALLE POLYVALENTE 2017.

Il est fait référence à la réunion des commissions réunies du 22 janvier 2018.

Les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « salle polyvalente » sont présentés et se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé
Dépenses	157 917.97	91 904.51
Recettes	157 917.97	167 075.22
Excédent		75 170.71
INVESTISSEMENT		
Dépenses	71 352.10	34 620.60
Recettes	71 352.10	
Déficit		34 620.60

Excédent global de clôture : 167 075.22- 91 904.51 = 75 170.71 €

Il est donné aux membres présents l'ensemble des explications requises.

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après Délibération,

Approuve à l'unanimité moins une voix le Compte Administratif 2017 du budget annexe concernant la salle polyvalente communale comme présenté.

IV) EXAMEN DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LA SALLE POLYVALENTE POUR 2017

Après examen et vérification du Compte de Gestion 2017 du budget annexe de la « salle polyvalente » présenté par le comptable et du compte administratif 2017 présenté par l'ordonnateur,

Après constatation de la concordance entre ces deux documents notamment quant aux résultats de l'exercice, aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Le Conseil Municipal, après délibération,

Approuve à l'unanimité les opérations comptables retracées dans le Compte de gestion 2017 du budget annexe de la salle polyvalente pour 2017,

Donne quitus au comptable pour sa gestion.

V) DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2017.

Après avoir constaté que l'excédent de fonctionnement 2017 du budget de la salle polyvalente s'élève à 75 170.71 €.

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Mandats émis	34 620,60 €	Titres émis :	€
RAR :		RAR :	
Total dépenses	34 620,60 €	Total recettes	36 731.50 €
<i>Solde d'exécution de l'exercice 2017</i>			2 110.90€
Résultat d'investissement reporté de l'année 2016		ligne 001	-36 731.50 €
<i>Solde d'exécution cumulé 001</i>		2018	- 34 620.60 €
Solde des Restes A Réaliser			0,00 €
		<u>BESOIN (<0) OU EXCEDENT (>0) DE FINANCEMENT:</u>	- 34 620.60 €
SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Mandats émis	91 904.51 €	Titres émis :	157 125.30 €
RAR :		RAR :	
Total dépenses	91 904.51 €	Total recettes	157 125.30 €
<i>Résultat de l'exercice :</i>		2017	65 220.79 €
Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2015		ligne 002	9 949.92 €
Affectation 2016	<i>Résultat de fonctionnement cumulé :</i>		75 170.71 €

Décide à l'unanimité d'affecter une somme de 34 620.60 euros en section d'investissement pour financer les opérations d'investissement à venir.

VI) VOTE DU BUDGET DE LA SALLE POLYVALENTE 2018

Il est fait état des travaux réalisés lors de la réunion des « commissions réunies » « Travaux-Neufs et Finances » du 22 janvier 2018.

Celui-ci s'équilibre comme suit :

	BUDGET 2017	PROPOSITIONS 2018	BUDGET GLOBAL 2018
FONCTIONNEMENT			
Dépense	157 917.97	154 650.60	154 650.60
Recette	157 917.97	154 650.60	154 650.60
INVESTISSEMENT			
Dépense	71 352.10	69 241.20	69 241.20
Recette	71 352.10	69 241.20	69 241.20

L'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement est arrêté à 34 620.60 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Approuve à l'unanimité le Budget primitif 2017 comme présenté,

Décide de procéder rapidement, à l'unanimité moins deux voix, à un achat de mobilier pour un montant de 10 000 euros,

Charge Monsieur le Maire de procéder à l'exécution du budget.

VII) ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET PROGRAMMES PATRIMONIAUX FORET COMMUNALE 2018.

Monsieur le Maire rappelle et détaille les éléments contenus dans le programme des travaux patrimoniaux et du programme d'exploitation pour 2018,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve à l'unanimité le programme des travaux, l'état prévisionnel des coupes de bois ainsi que la convention de maîtrise d'œuvre pour 2018 comme proposés par l'Office national des Forêts,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents présentés,

Sollicite les subventions correspondantes

VIII) TRANSFORMATION DE LA DONATION GREVEE DE CHARGES DU « POU MON VERT » SITUE SUR LE SITE ERGE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE HUTTENHEIM EN UNE VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE.

Il est fait état des délibérations du Conseil Municipal des 19 décembre 2016 et 23 octobre 2017 portant sur l'acceptation de la donation grevée de charges du « poumon vert » au profit de la Commune de Huttenheim.

Il est indiqué que le cabinet notarial de Maître BERNHART, chargé de rédiger l'acte de donation, a estimé qu'il s'avèrait préférable de constituer un acte de vente à la place d'un acte de donation et que le procès-verbal d'arpentage déposé le 28 mars 2017 avait fait l'objet d'une ordonnance intermédiaire en date du 2 octobre 2017 portant sur la numérotation parcellaire qui devait être modifiée.

Les changements de numérotation viennent d'être réglés durant le mois de janvier 2018,

Il est indiqué que la vente aura lieu au prix d'un euro, lequel prix, compte tenu de son caractère symbolique ne sera pas payé.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve l'achat des parcelles de terrain suivantes situées sur le site ERGE à l'euro symbolique afin de constituer le « poumon vert » :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
24	55	AU	00 ha 15 a 46 ca
24	56	FOSSMATT	01 ha 40 a 65 ca
24	57	FOSSMATT	00 ha 79 a 80 ca
24	58	FOSSMATT	00 ha 73 a 91 ca
24	76	AU	00 ha 17 a 92 ca
24	85	AU	01 ha 92 a 02 ca
24	98/63	GERBERMATT	02 ha 90 a 14 ca
24	100/65	GERBERMATT	00 ha 00 a 79 ca
24	101/65	GERBERMATT	00 ha 49 a 84 ca
TOTAL SURFACE			08 ha 60 a 53 ca

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir,

IX) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Monsieur Bernard SCHNEIDERLIN expose deux demandes de subventions parvenues à la mairie de HUTTENHEIM.

La première concerne une demande de subvention suite à des travaux de ravalement de façades effectués sur l'immeuble appartenant à Madame PFLEGER, 7, rue du lavoir à Huttenheim et la seconde concerne l'école élémentaire qui envisage dans le cadre de son projet d'établissement d'éditer un ouvrage de type Kamishibaï.

Il est fait référence à l'avis de la commission réunie du 22 janvier 2018 proposant le versement d'une somme de 742.5 € pour les travaux de ravalement de façades et une somme de 250 euros pour la réalisation de l'ouvrage ci-dessus mentionné.

Il y a lieu de joindre à ces demandes, celle du syndicat agricole de Huttenheim,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide d'attribuer une subvention de 742.50 euros à Madame PFLEGER demeurant 7, rue du lavoir,

Décide d'attribuer, à l'unanimité moins deux voix, une subvention de 250 euros au profit de l'école élémentaire de Huttenheim,

Décide d'attribuer une somme de 153 euros au syndicat agricole pour l'exercice 2018,

Charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement des sommes attribuées,

X) DIVERS ET COMMUNICATIONS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une camionnette s'est retrouvée coincée, lundi 30 janvier en soirée, dans le passage souterrain situé sous la route départementale 1083. Après manœuvre (dégonflage des pneus), le convoi a pu continuer sa route.

Monsieur le Maire informe que le Centre Communal d'Action Sociale vient de se voir verser une somme de 100 euros par un donateur anonyme.

Monsieur Bernard PFLEGER, adjoint, informe l'assemblée des dates des élections des futurs élus du Conseil Municipal des enfants, vendredi 9 février 2018. Il convie les membres de l'assemblée à soutenir l'action en cours en participant à la matinée électorale du 10 février 2018, à 10h.

Monsieur Albert ADAM souhaite connaître le nom de l'élu responsable de l'attribution des clefs permettant d'accéder au chemin formant piste cyclable reliant Huttenheim à Sermersheim à partir de la rue de la 1^{ère} armée ? Il souhaite également connaître le nombre de clefs attribuées par personne. Monsieur le Maire communique les informations nécessaires à Monsieur Albert ADAM. Après discussion, 2 clés devront être remises aux propriétaires fonciers susceptibles de passer l'obstacle de la barrière. Une clé par barrière, sachant qu'une fois une barrière ouverte, la clé ne peut être enlevée pour actionner la seconde barrière.

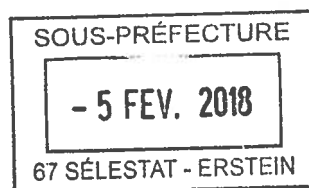
Lors des débats du soir, et suite à la discussion pour le budget de la salle polyvalente (*voir paragraphe 6*), il a été rapporté aux conseillers, la plainte formulée par des utilisateurs lors d'une location de la salle (pas assez de chaises ni de tables). D'après les derniers comptages, il manque plus de 25 tables et plus de 130 chaises. Certes, il y a de la « casse » (en nombre infime), mais aussi du vol. Par conséquent, afin de pouvoir à nouveau accueillir dans la salle polyvalente quelques 800 personnes assises (sans devoir récupérer dans d'autres salles ou de devoir louer des chaises et des tables), une somme de 10000 € sera allouée pour le rachat de se mobilier.

Par ailleurs, il sera à l'avenir aussi demandé à la personne qui fait l'état des lieux après chaque manifestation dans la salle, de bien recompter et d'inspecter l'état des tables et des chaises.

Monsieur le DGS de la commune fait également part, que la subvention annuelle de 153€ sera versée au Syndicat Agricole.

Fin de la séance à 21 heures 30
Fait à Huttenheim, le 31 janvier 2018.

Le Maire



Jean-Jacques BRETEL

